



Confédération des Petites et Moyennes Entreprises de Polynésie française

Communiqué CPME du 16mai 2020

La CPME de Polynésie française s'indigne du processus juridique engagé contre le dispositif de la « quatorzaine » en site dédié et de ses conséquences sur la sécurité des polynésiens. Il n'est pas question pour la CPME de s'opposer à l'application du droit, mais bien de dénoncer l'irresponsabilité individuelle à laquelle elle peut conduire.

En effet, La chute de ce dispositif de sécurité qui s'érigait comme un premier rempart contre la propagation du Covid-19, résonne comme un immense gâchis au regard des efforts énormes consentis par les autorités du Pays et de l'Etat, la population, les salariés et les entreprises qui pour certaines ont payé de leur existence ou demeurent en extrême difficulté en respectant les règles de sécurité et le confinement. L'économie Polynésienne ne se remettrait pas d'une deuxième période de crise due à l'irresponsabilité de certain

La CPME félicite par ailleurs le sens des responsabilités et la solidarité dont font preuve les derniers arrivants confinés qui, malgré les décisions de justice récentes, ont décidé de poursuivre le confinement en site dédié comme ils s'y étaient engagés avant leur arrivée en Polynésie française.

Pour conclure, La CPME souhaite vivement que ces derniers événements ne viennent pas fragiliser la Polynésie française et sa population car dans ce cas, chacun devra assumer la responsabilité de ses actes.

La CPME appelle chacun à respecter les sacrifices et les efforts communs consentis depuis le début de cette pandémie .

Christophe PLEE

Président